



Amendment # 1

Sample Collection Services

Modification N° 1

Services de prélèvement d'échantillons

Question 1

On Page 12, Mandatory Technical Criteria, Section M4:

- Detailed training records (i.e. Copies of training records for the past 3-5 years)

Is current set of signed records of training sufficient? Or do training records have to be submitted for current and going back to 5 years? If older records are required, are only current food sampler record of training be submitted?

Answer 1

No, the current set of training records is not sufficient and should contain some historical records of at least 3 years except where the current sampler has less than three years' experience. Yes, only the training records of current samplers are required. In the event where there is no current sampler, the training records of the previous sampler are required.

Question 2

As per section 7.8.4: Setting Aside the Standing Offer (Page 20) - The Standing Offer, call-up or any portion thereof, may be terminated or set-aside for any of the following reasons:

- (ii) If, on more than three (3) occasions, the Offeror reports that a product cannot be found in their Metropolitan Area AND the CFIA Project Authority is able to confirm availability of the specified product in the identified Metropolitan Area.

What constitutes a reasonable attempt to locate a product before escalating to the CFIA Project Authority without risk of termination of contract?

Answer 2

The CFIA Project Authority considers a reasonable attempt to include a search of at least 3 different retail chains and at least 2 different specialty stores that would typically carry the targeted product (i.e., a fish market for a fish product). A search may include a physical visit, a telephone or online enquiry.

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN THE SAME.



Question 1

À la Page 12, Critères techniques obligatoires, Section O4 :

- un registre détaillé de formation (p. ex., copie d'un registre de formation des 3 à 5 dernières années).

L'ensemble actuel des dossiers de formation signés est-il suffisant ? Ou les dossiers de formation doivent-ils être soumis pour le courant et remonter 5 années ? Si des dossiers plus anciens sont exigés, est-ce que les dossiers de formation de l'échantillonneur d'aliments actuelle sont soumis ?

Réponse 1

Non, l'ensemble actuel des dossiers de formation n'est pas suffisant et devrait contenir des documents historiques d'au moins 3 ans, sauf lorsque l'échantillonneur actuel a moins de trois ans d'expérience. Oui, seuls les dossiers de formation des échantillonneurs actuels sont requis. Dans le cas où il n'y a pas d'échantillonneur actuel, les dossiers de formation de l'échantillonneur précédent sont requis.

Question 2

À la section 7.8.4 : Mise de côté de l'offre à commandes (Page 20) - L'offre à commandes, une commande subséquente ou toute partie de celles-ci peut être résiliée ou mise de côté pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

- (ii) si, à plus de trois (3) reprises, l'offrant signale qu'un produit ne peut être trouvé dans la région métropolitaine ET que le chargé de projet de l'ACIA confirme la disponibilité du produit en question dans la région visée.

Avant de contacter le responsable technique de l'ACIA, qu'est-ce qui constitue une tentative raisonnable de localiser un produit afin qu'il n'y ai pas de risque de résiliation du contrat?

Réponse 2

Le responsable technique de l'ACIA considère qu'une tentative raisonnable doit inclure une recherche dans au moins 3 différentes chaînes de supermarchés et au moins deux commerces de détail traditionnels qui contiennent généralement le type de produit recherché (un marché de poisson pour un produit de poisson). Une recherche peut inclure une visite en personne, un téléphone ou une demande en ligne.

TOUS AUTRES TERMES ET CONDITIONS RESTENT INCHANGÉS.